

Grille des tarifs d'électricité

Hausse au 1^{er} avril 2026, 3 % pour la clientèle aux tarifs domestiques,
3,8 % aux tarifs généraux et au tarif L

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
2.5	2.5	Tarif D	Frais d'accès au réseau, par jour	46,154 ¢	46,154 ¢	0,0 %
			Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh	6,905 ¢	7,065 ¢	2,3 %
			Reste de l'énergie, par kWh	10,652 ¢	11,142 ¢	4,6 %
2.15	2.15	Tarif DP	Jusqu'à 1 200 kWh d'énergie par mois, par kWh	6,678 ¢	6,878 ¢	3,0 %
			Reste de l'énergie, par kWh	10,153 ¢	10,458 ¢	3,0 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'été	5,213 \$	5,369 \$	3,0 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'hiver	7,054 \$	7,266 \$	3,0 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	13,833 \$	13,833 \$	0,0 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	20,750 \$	20,750 \$	0,0 %
2.23	2.23	Tarif DM	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur	46,154 ¢	46,154 ¢	0,0 %
			Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh x multiplicateur	6,905 ¢	7,065 ¢	2,3 %
			Reste de l'énergie, par kWh	10,652 ¢	11,142 ¢	4,6 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	7,054 \$	7,266 \$	3,0 %
2.34	2.34	Tarif DT	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur	46,154 ¢	46,154 ¢	0,0 %
			Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C	4,963 ¢	5,131 ¢	3,4 %
			Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C	29,018 ¢	30,001 ¢	3,4 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	7,054 \$	7,266 \$	3,0 %
2.51	2.51	Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option I	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture, par kWh	4,600 ¢	4,730 ¢	2,8 %
2.64	2.64	Option de crédit hivernal – Tarif D	Crédit pour énergie effacée, par kWh	56,786 ¢	58,490 ¢	3,0 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
2.72	2.72	Tarif Flex D	Frais d'accès au réseau, par jour	46,154 ₺	46,154 ₺	0,0 %
			En période d'hiver :			
			Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour en dehors des événements de pointe, par kWh	4,774 ₺	4,886 ₺	2,3 %
			Reste de l'énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh	8,699 ₺	9,103 ₺	4,6 %
			Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh	45,088 ₺	46,463 ₺	3,0 %
			En période d'été :			
			Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh	6,905 ₺	7,065 ₺	2,3 %
			Reste de l'énergie, par kWh	10,652 ₺	11,142 ₺	4,6 %
3.2	3.2	Tarif G	Frais d'accès au réseau, par mois	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW	21,261 \$	22,071 \$	3,8 %
			Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh	11,933 ₺	12,388 ₺	3,8 %
			Reste de l'énergie, par kWh	9,184 ₺	9,534 ₺	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
3.5	3.5	Tarif G – Abonnement de courte durée	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	7,266 \$	7,542 \$	3,8 %
3.15	3.15	Option de crédit hivernal – Tarif G	Crédit pour énergie effacée, par kWh	60,262 ₺	62,558 ₺	3,8 %
3.23	3.23	Tarif Flex G	Frais d'accès au réseau, par mois	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			En période d'hiver :			
			Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh	9,800 ₺	10,173 ₺	3,8 %
			Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh	54,442 ₺	56,516 ₺	3,8 %
			En période d'été :			
			Énergie, par kWh	11,933 ₺	12,388 ₺	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
4.2	4.2	Tarif M	Prime de puissance, par kW	17,573 \$	18,242 \$	3,8 %
			Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh	6,061 ¢	6,292 ¢	3,8 %
			Reste de l'énergie, par kWh	4,495 ¢	4,666 ¢	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
4.7	4.7	Tarif M – Abonnement de courte durée	Majoration du montant mensuel minimal	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	7,266 \$	7,542 \$	3,8 %
4.10	4.10	Tarif G9	Prime de puissance, par kW	5,098 \$	5,292 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh	12,148 ¢	12,611 ¢	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
			Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	12,475 \$	12,950 \$	3,8 %
4.13	4.13	Tarif G9 – Abonnement de courte durée	Majoration du montant mensuel minimal	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	7,266 \$	7,542 \$	3,8 %
4.17	4.17	Tarif GD	Prime de puissance, par kW	6,390 \$	6,630 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh – Période d'été	7,530 ¢	7,818 ¢	3,8 %
			Énergie, par kWh – Période d'hiver	18,655 ¢	19,368 ¢	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
4.21	4.21	Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance	Prix plancher, par kWh : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	4,495 ¢	4,667 ¢	3,8 %
4.24	4.24	Tarif BR	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée, par kWh	12,700 ¢	13,100 ¢	3,1 %
			Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW, par kWh	24,574 ¢	25,461 ¢	3,6 %
			Reste de l'énergie, par kWh	16,837 ¢	17,427 ¢	3,5 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
4.35	4.35	Tarif Flex M	Prime de puissance, par kW	17,573 \$	18,242 \$	3,8 %
			En période d'hiver :			
			Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh	3,820 ¢	3,966 ¢	3,8 %
			Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh	60,262 ¢	62,558 ¢	3,8 %
			En période d'été :			
			Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh	6,061 ¢	6,292 ¢	3,8 %
			Reste de l'énergie, par kWh	4,495 ¢	4,666 ¢	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
4.47	4.47	Tarif Flex G9	Prime de puissance, par kW	5,098 \$	5,292 \$	3,8 %
			En période d'hiver :			
			Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh	9,761 ¢	10,133 ¢	3,8 %
			Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh	60,262 ¢	62,558 ¢	3,8 %
			En période d'été :			
			Énergie, par kWh	12,148 ¢	12,611 ¢	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
			Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	12,475 \$	12,950 \$	3,8 %
5.2	5.2	Tarif L	Prime de puissance, par kW	14,476 \$	15,027 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh	3,681 ¢	3,821 ¢	3,8 %
5.6	5.6	Tarif L	Prime de dépassement quotidienne, par kW	8,485 \$	8,808 \$	3,8 %
			Prime de dépassement mensuelle, par kW	25,451 \$	26,420 \$	3,8 %
5.14	5.15	Tarif LG	Prime de puissance, par kW	15,963 \$	16,571 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh	4,165 ¢	4,324 ¢	3,8 %
5.20	5.20	Tarif LG	Prime pour puissance disponible inutilisée, par kW	37,089 \$	38,502 \$	3,8 %
5.27	5.27	Tarif H	Prime de puissance, par kW	6,390 \$	6,630 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh – Jours autres que les jours de semaine en hiver	6,448 ¢	6,695 ¢	3,8 %
			Énergie, par kWh – Jours de semaine en hiver	21,790 ¢	22,620 ¢	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
5.32 a)	5.32 a)	Tarif LD – Option ferme	Prime de puissance, par kW	6,390 \$	6,630 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh – Jours autres que les jours de semaine en hiver	6,448 ¢	6,695 ¢	3,8 %
			Énergie, par kWh – Jours de semaine en hiver	21,790 ¢	22,620 ¢	3,8 %
5.32 b)	5.32 b)	Tarif LD – Option non ferme	Prime de puissance quotidienne, par kW – Interruptions planifiées	0,639 \$	0,663 \$	3,8 %
			Prime de puissance quotidienne, par kW – Interruptions non planifiées	1,278 \$	1,326 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh	6,448 ¢	6,695 ¢	3,8 %
			Prime de puissance maximale mensuelle, par kW	6,390 \$	6,630 \$	3,8 %
5.35	5.35	Tarif LD – Option non ferme	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	60,262 ¢	62,558 ¢	3,8 %
5.42	5.42	Tarif LP	Redevance annuelle	1 205,227 \$	1 251,146 \$	3,8 %
5.49	5.49	Tarif LP	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	60,262 ¢	62,558 ¢	3,8 %
6.21	6.21	Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Sous-option I :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	50,000 \$	51,905 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %
			Sous-option II :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	52,000 \$	53,981 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %
			Sous-option III :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	50,000 \$	51,905 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ¢	36,334 ¢	3,8 %
			Sous-option IV :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	52,000 \$	53,981 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ¢	36,334 ¢	3,8 %
			Sous-option V :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	65,000 \$	67,477 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
6.21	6.21	Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Sous-option VI :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	67,000 \$	69,553 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %
			Sous-option VII :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	65,000 \$	67,477 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ¢	36,334 ¢	3,8 %
			Sous-option VIII :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	67,000 \$	69,553 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ¢	36,334 ¢	3,8 %
			Sous-option IX :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	67,000 \$	69,553 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %
			Sous-option X :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	69,000 \$	71,629 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %
			Sous-option XI :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	67,000 \$	69,553 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ¢	36,334 ¢	3,8 %
			Sous-option XII :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	69,000 \$	71,629 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ¢	36,334 ¢	3,8 %
			Sous-option XIII :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	69,000 \$	71,629 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %
			Sous-option XIV :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	71,000 \$	73,705 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ¢	5,191 ¢	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
6.21	6.21	Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Sous-option XV :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	69,000 \$	71,629 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ₣	36,334 ₣	3,8 %
			Sous-option XVI :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	71,000 \$	73,705 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ₣	36,334 ₣	3,8 %
			Sous-option XVII :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	71,000 \$	73,705 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ₣	5,191 ₣	3,8 %
			Sous-option XVIII :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	73,000 \$	75,781 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	5,000 ₣	5,191 ₣	3,8 %
			Sous-option XIX :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	71,000 \$	73,705 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ₣	36,334 ₣	3,8 %
			Sous-option XX :			
			Crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW	73,000 \$	75,781 \$	3,8 %
			Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe, par kWh	35,000 ₣	36,334 ₣	3,8 %
6.22 c)	6.22 c)	Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Crédit pour engagement pluriannuel :			
			Engagement pour deux périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × %	5 %	5 %	s. o.
			Engagement pour trois périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × %	10 %	10 %	s. o.
			Prime pour non-respect de l'engagement pluriannuel :			
			Crédit fixe effectif de l'année d'abandon x nombre d'années restant à l'engagement × %	50 %	50 %	s. o.
6.22 d)	6.22 d)	Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Crédit pour préavis plus court, par kWh	70,000 ₣	72,667 ₣	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
6.25	6.25	Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Premier événement de pointe non respecté : Prime, par kW Montant par kW pour calcul de la prime maximale	1,510 \$ 6,050 \$	1,568 \$ 6,281 \$	3,8 % 3,8 %
			Événements de pointe non respectés subséquents : Prime, par kW Montant par kW pour calcul de la prime maximale	4,310 \$ 17,240 \$	4,474 \$ 17,897 \$	3,8 % 3,8 %
6.39	6.39	Option de gestion de la demande de puissance – Latitude	Prime pour inscription en cours d'hiver, en % du total des crédits : Entre le 1 ^{er} et le 31 décembre Entre le 1 ^{er} et le 31 janvier Entre le 1 ^{er} et le 28 ou le 29 février Entre le 1 ^{er} et le 31 mars	25 % 50 % 75 % 100 %	25 % 50 % 75 % 100 %	s. o. s. o. s. o. s. o.
6.44	6.44	Option de gestion de la demande de puissance – Latitude	Sous-option I : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option II : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option III : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option IV : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option V : crédit nominal fixe pour la période d'hiver, par kW en semaine Sous-option FDS : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 3 heures, par kW en fin de semaine Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 4 heures, par kW en fin de semaine Crédit nominal si aucun avis n'est transmis pendant la période d'hiver pour un événement de pointe en semaine, selon la moins élevée des valeurs suivantes : – 15 % de la puissance maximale appelée pendant la période d'hiver × crédit, par kW – ou	43,000 \$ 72,000 \$ 82,000 \$ 89,000 \$ 96,000 \$ 1,810 \$ 2,420 \$ 72,141 \$ 21 860,800 \$	44,638 \$ 74,743 \$ 85,124 \$ 92,391 \$ 99,658 \$ 1,879 \$ 2,512 \$ 74,890 \$ 22 693,696 \$	3,8 % 3,8 % 3,8 % 3,8 % 3,8 % 3,8 % 3,8 % 3,8 % 3,8 %
6.52	6.52	Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	6,755 ¢	7,012 ¢	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
6.52	6.52	Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,246 ₣	5,446 ₣	3,8 %
6.56	6.56	Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période de restriction, par kWh	1,000 \$	1,038 \$	3,8 %
6.59	6.59	Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	6,755 ₣	7,012 ₣	3,8 %
			Abonnements au tarif LG : Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,246 ₣	5,446 ₣	3,8 %
6.65	6.65	Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale	20 %	20 %	s. o.
6.80	6.80	Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher, par kWh : prix de l'énergie au tarif L	3,681 ₣	3,821 ₣	3,8 %
6.84	6.84	Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période non autorisée, par kWh	1,000 \$	1,038 \$	3,8 %
6.89 et 6.90	6.89 et 6.90	Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration du prix moyen	4 %	4 %	s. o.
6.91	6.91	Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance 12 périodes de consommation ou plus	Majoration maximale du prix moyen	4 %	4 %	s. o.
			Majoration minimale du prix moyen	1 %	1 %	s. o.

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
6.92	6.92	Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance Moins de 12 périodes de consommation	Majoration du prix moyen	4 %	4 %	s. o.
6.95	6.95	Rodage de nouveaux équipements	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	60,262 ₣	62,558 ₣	3,8 %
6.97	6.97	Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplicateur, par kWh	12,053 ₣	12,512 ₣	3,8 %
7.3	7.3	Tarif CB – Moyenne puissance	Prime de puissance, par kW	17,573 \$	18,242 \$	3,8 %
			Consommation d'énergie autorisée jusqu'à 210 000 kWh par mois, par kWh	6,061 ₣	6,292 ₣	3,8 %
			Reste de la consommation d'énergie autorisée, par kWh	4,495 ₣	4,666 ₣	3,8 %
			Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh	18,078 ₣	18,767 ₣	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité monophasée	14,860 \$	15,426 \$	3,8 %
			Minimum par mois – Électricité triphasée	44,581 \$	46,278 \$	3,8 %
7.4	7.4	Tarif CB – Grande puissance	Prime de puissance, par kW	15,963 \$	16,571 \$	3,8 %
			Consommation d'énergie autorisée, par kWh	4,165 ₣	4,324 ₣	3,8 %
			Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh	18,078 ₣	18,767 ₣	3,8 %
7.9	7.9	Tarif CB – Moyenne et grande puissance	Énergie consommée au-delà du seuil de 5 % en période de restriction, par kWh	1,000 \$	1,038 \$	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
8.9	8.9	Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage :			
			Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C	6,738 ₣	6,995 ₣	3,8 %
			Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C	60,262 ₣	62,558 ₣	3,8 %
			En période sans chauffage :			
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW	21,261 \$	22,071 \$	3,8 %
			Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh	11,933 ₣	12,388 ₣	3,8 %
			Reste de l'énergie, par kWh	9,184 ₣	9,534 ₣	3,8 %
8.10	8.10	Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage :			
			Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C	6,738 ₣	6,995 ₣	3,8 %
			Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C	60,262 ₣	62,558 ₣	3,8 %
			En période sans chauffage :			
			Prime de puissance, par kW	17,573 \$	18,242 \$	3,8 %
			Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh	6,061 ₣	6,292 ₣	3,8 %
			Reste de l'énergie, par kWh	4,495 ₣	4,666 ₣	3,8 %
8.11	8.11	Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation pour le chauffage des espaces	En période de chauffage :			
			Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C	6,738 ₣	6,995 ₣	3,8 %
			Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C	60,262 ₣	62,558 ₣	3,8 %
			En période sans chauffage :			
			Prime de puissance, par kW	5,098 \$	5,292 \$	3,8 %
			Énergie, par kWh	12,148 ₣	12,611 ₣	3,8 %
			Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	12,475 \$	12,950 \$	3,8 %
9.2	9.2	Tarif DN	Frais d'accès au réseau, par jour × multiplicateur	46,154 ₣	46,154 ₣	0,0 %
			Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh × multiplicateur	6,905 ₣	7,065 ₣	2,3 %
			Reste de l'énergie, par kWh	47,054 ₣	50,469 ₣	7,3 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW × multiplicateur	7,054 \$	7,266 \$	3,0 %
9.8	9.8	Tarifs G, G9, M, MA – Réseaux autonomes au nord du 53 ^e parallèle	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh	94,382 ₣	97,978 ₣	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
9.10	9.10	Tarif MA – Structure	Centrale au diesel lourd, par kW au-delà de 900 kW	37,855 \$	39,297 \$	3,8 %
			Centrale au diesel lourd, par kWh au-delà de 390 000 kWh (prix en date du 1 ^{er} avril 2026 : 22,504 ¢/kWh)	variable	variable	s. o.
			Autres cas, par kW au-delà de 900 kW	74,374 \$	77,208 \$	3,8 %
			Autres cas, par kWh au-delà de 390 000 kWh (prix en date du 1 ^{er} avril 2026 : 57,027 ¢/kWh)	variable	variable	s. o.
9.11	9.11	Tarif MA – Révision des prix de l'énergie	A – Centrale au diesel lourd : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh	3,361 ¢	3,489 ¢	3,8 %
			B – Centrale au diesel lourd : coût de l'énergie établi pour 2024 (20,039 ¢ par kWh)			
			C – Prix moyen du diesel n° 6 (1 % s) (prix en date d'octobre 2025 : 97,30 \$ par baril)	variable	variable	s. o.
			D – Prix moyen de référence du diesel lourd n° 6 (1 % s) : 102,54 \$ par baril			
			E – Autres cas : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh	3,361 ¢	3,489 ¢	3,8 %
			F – Autres cas : coût de l'énergie établi pour 2006 (26,44 ¢ par kWh)			
			G – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2025 : 124,55 ¢ par litre)	variable	variable	s. o.
			H – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 61,51 ¢ par litre			
9.17	9.17	Mesurage net pour autoproduiteur ou autoproductrice – Option III	Électricité injectée : centrale au mazout lourd, par kWh	20,489 ¢	21,270 ¢	3,8 %
			Électricité injectée : centrale au diesel léger, par kWh	39,772 ¢	41,287 ¢	3,8 %
			Électricité injectée : centrale au diesel arctique, par kWh	57,851 ¢	60,055 ¢	3,8 %
9.28	9.28	Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Crédit fixe, par kW	7,231 \$	7,507 \$	3,8 %
9.29	9.29	Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable :			
			A – Coût d'entretien et d'exploitation, par kWh	3,327 ¢	3,454 ¢	3,8 %
			B – Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012, par kWh :			
			– au nord du 53 ^e parallèle : 54,50 ¢ par kWh			
			– au sud du 53 ^e parallèle : 35,50 ¢ par kWh			
			C – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2025 : 124,55 ¢ par litre)	variable	variable	s. o.
			D – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 87,66 ¢ par litre			

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
9.38	9.38	Électricité interruptible sans préavis – Réseaux autonomes	Crédit, par kW	1,447 \$	1,502 \$	3,8 %
			Crédit maximal, par kW	40,171 \$	41,702 \$	3,8 %
9.44	9.44	Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak Tarif en vigueur le 1 ^{er} avril 2025	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur	46,154 ¢	46,154 ¢	0,0 %
			Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh × multiplicateur	6,905 ¢	7,065 ¢	2,3 %
			Reste de l'énergie, par kWh, conformément à l'article 9.46	20,567 ¢	21,064 ¢	2,4 %
			Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW × multiplicateur	7,054 \$	7,266 \$	3,0 %
9.46	9.46	Révision des prix du tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Frais d'accès au réseau au tarif DN, par jour, conformément à l'article 9.2	46,154 ¢	46,154 ¢	0,0 %
			Prix de la 1 ^e tranche d'énergie au tarif DN, par kWh, conformément à l'article 9.2	6,905 ¢	7,065 ¢	2,3 %
			Prime de puissance au tarif DN, par kW, conformément à l'article 9.2	7,054 \$	7,266 \$	3,0 %
			A – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2020-2021 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger de la première semaine de mars 2022 : 142,60 ¢ par litre			
			B – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2021-2022 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger de la première semaine de mars 2022 : 153,38 ¢ par litre			
			C – Valeur calorifique de l'électricité : 3,6 MJ par kWh			
			D – Valeur calorifique du mazout : 37,5 MJ par litre			
			E – Taux d'efficacité du système biénergie en mode mazout : 75 %			
			Indice de référence au 1 ^{er} décembre 2022 : 1,0			
			Majoration de l'indice de référence le 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2023, en fonction de la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec par rapport à l'indice moyen des prix de l'année civile précédente	variable	variable	s. o.
9.50	9.50	Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif DN indiqué dans l'article 9.2	47,054 ¢	50,469 ¢	7,3 %
10.3	10.3	Tarif F	Prime de puissance mensuelle, par kW	53,947 \$	56,002 \$	3,8 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
s. o.	10.8	Tarif FP	Si la puissance installée des pompes à incendie est inférieure ou égale à 50 kW :			
			Prime de puissance mensuelle, par kW	s. o.	1,345 \$	s. o.
			Si la puissance installée des pompes à incendie est supérieure à 50 kW :			
			Prime de puissance mensuelle, par kW	s. o.	6,212 \$	s. o.
			Minimum par mois – Électricité monophasée	s. o.	15,426 \$	s. o.
			Minimum par mois – Électricité triphasée	s. o.	46,278 \$	s. o.
11.4	11.4	Éclairage public – Service général	Énergie, par kWh	12,487 ¢	12,963 ¢	3,8 %
11.10 a)	11.10 a)	Éclairage public – Service complet	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W), par luminaire	27,118 \$	28,151 \$	3,8 %
			Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W), par luminaire	29,542 \$	30,668 \$	3,8 %
			Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W), par luminaire	31,891 \$	33,106 \$	3,8 %
			Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W), par luminaire	37,423 \$	38,849 \$	3,8 %
11.10 b)	11.10 b)	Éclairage public – Service complet	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W), par luminaire	27,949 \$	29,014 \$	3,8 %
11.14	11.14	Éclairage Sentinelle – Avec poteau	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire	50,150 \$	52,061 \$	3,8 %
			20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	66,095 \$	68,613 \$	3,8 %
11.15	11.15	Éclairage Sentinelle – Sans poteau	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire	39,410 \$	40,912 \$	3,8 %
			20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	56,803 \$	58,967 \$	3,8 %
12.2	12.2	Crédit mensuel d'alimentation, par kW – Moyenne ou haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV	0,6869 \$	0,7131 \$	3,8 %
			Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV	1,1008 \$	1,1427 \$	3,8 %
			Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV	2,4576 \$	2,5512 \$	3,8 %
			Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV	3,0063 \$	3,1208 \$	3,8 %
			Tension égale ou supérieure à 170 kV	3,9726 \$	4,1239 \$	3,8 %
12.3	12.3	Crédit d'alimentation, par kWh – Tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,2736 ¢	0,2818 ¢	3,0 %

Grille des tarifs d'électricité 2026

Article 1 ^{er} avril 2025	Article 1 ^{er} avril 2026	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix au 1 ^{er} avril 2025	Prix au 1 ^{er} avril 2026	Variation 2025- 2026
12.4	12.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle de la prime de puissance, par kW	19,930 ₣	20,689 ₣	3,8 %
13.3	13.3	Service Signature – Service de base	Frais annuels par point de livraison	6 327,443 \$	6 568,519 \$	3,8 %
13.4	13.4	Service Signature – Options	Frais annuels pour le suivi des harmoniques	6 026,135 \$	6 255,731 \$	3,8 %
			Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	6 026,135 \$	6 255,731 \$	3,8 %